

BC-TW Bestuurder Conducteur Travaux Werken



Instruction de Travail WIT VA N°1 – 2024

INFR/ABEL S.A. Infrabel – 2 Place Marcel Broodthaers – 1060 Bruxelles |
Right On Track

Attestation complémentaire BC-TW N° 0001

NOM : PLUME Rôle linguistique: FR
Prénom: Gaston
Date de naissance : 12/03/1995
N° de la licence européenne : be1212121212

Délivrée le 21/05/2021 Date d'expiration 21/05/2024

Le titulaire est tenu de justifier son identité à toute réquisition. La conduite sur l'infrastructure ferroviaire belge n'est autorisée que dans les conditions d'utilisation notifiées aux attestations complémentaires de connaissance de la zone de travail et de matériel. Le certificat n'est valable que s'il est accompagné de la licence européenne et de ses deux attestations complémentaires.

I-O.1 – Real Time Operations

I-O.14 – Operational Safety & Certification

Direction Real Time Operations



Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Document type : WIT- instruction de travail

Objet : WIT VA N°1 – 2024

Bestuurder Conducateur Travaux Werken

Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW

Dispositions destinées au personnel d'un contractant du gestionnaire d'Infrastructure (personnel autre que le personnel du gestionnaire de l'infrastructure).

Par contractant, on entend un sous-traitant chargé d'effectuer une tâche critique de sécurité qui lui est confiée, dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, par le gestionnaire de l'infrastructure et qui est considérée comme ayant un impact sur la sécurité du réseau ferroviaire belge.

Dans le cadre des présentes dispositions, le contractant doit disposer d'un système de gestion de la sécurité conforme aux articles 89 à 91 du Code ferroviaire (une entreprise ferroviaire, par exemple).

Domaine : L'instruction de travail décrit l'attestation complémentaire BC-TW ainsi que les différents formulaires nécessaires à la constitution du dossier PDF à introduire auprès d'Infrabel en vue de son obtention.

Rédigé par : Ellen Courtois, teamlead Certification, I-O.142
Patrice Lion, Quality Controller Certification, I-O.142

Versions		
N°	Date	Description
1.0	14/01/2022	Version 1.0
2.0	23/04/2024	Adaptations dues aux changements de catégories de conduite, ajustements dus à la modification de l'organigramme, ajout d'une exigence supplémentaire pour le "Certificat de sécurité de base pour les travaux ferroviaires" et ajustement de la tarification.

	Responsable:	Approuvé par:
Nom:	S. Michaux	M. Lixon
Fonction:	Manager I-O.14	Head of I-O.1
Date:	23/04/2024	23/04/2024
Signature:		





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--



Instructions de lecture

Dans la mesure du possible, le document est structuré de telle sorte que :

- la page de gauche comprend le texte ;
- la page de droite reprend des illustrations et photos en appui du texte qui figure à la page de gauche.



Instructions d'impression

Pour une lecture optimale, cette instruction doit être imprimée en double face, et reliée en agrafes doubles placées à gauche de manière à former une sorte de livret.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Table des matières

PARTIE A GENERALITES SUR L'ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN	7
I. Contexte	7
II. Présentation de l'attestation complémentaire BC-TW	8
II.1 Attestation complémentaire BC-TW.....	8
II.2 Caractéristiques de l'attestation complémentaire BC-TW	8
II.3 Connaissances linguistiques.....	10
II.4 Entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC-TW	10
III. Connaissances professionnelles relatives aux attestations complémentaires BC-TW	11
III.1 Attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducateur-TW	11
III.2 Formation fondamentale - Durée	11
III.3 Formation permanente - Durée.....	11
III.4 Centres de formation habilités à dispenser les formations fondamentale et permanente	
123	
IV. Attestation psychologique spécifique à la compétence de Conducateur TW.....	16
IV.1 Généralités.....	16
IV.2 Périodicité	16
IV.3 Centre reconnu pour les examens psychologiques spécifiques à la compétence de BC-TW	167
V. Attestation médicale spécifique à la compétence de Bestuurder Conducateur-TW	18
V.1 Généralités.....	18
V.2 Périodicité	18
V.3 Centre reconnu pour les examens médicaux spécifiques à la compétence de BC-TW .	19
PARTIE B INTRODUCTION D'UN DOSSIER PDF EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BC-TW	20
I. Instructions de travail	20
I.1 Boîte fonctionnelle	20





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

I.2	Dossier PDF	22
I.2.1	Introduction	22
I.2.2	Constitution du dossier PDF	22
I.3	Réception d'une attestation complémentaire BC-TW	344
I.3.1	Généralités	344
I.3.2	Procédure lorsque l'attestation complémentaire BC-TW ne peut pas être délivrée	344
I.3.3	Particularité – Remplacement d'un attestation complémentaire BC-TW dans le cadre d'une recertification	35
II.	Interruption dans l'exercice de la compétence de Bestuurder Conducateur-TW	355
III.	Facturation de la délivrance d'une attestation complémentaire BC-TW	355





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

PARTIE A GENERALITES SUR L'ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN

I. Contexte

Depuis décembre 2021, et l'adaptation du système de gestion de la sécurité d'Infrabel, la compétence "B.C.-T.W." peut être accordée au personnel d'un contractant du gestionnaire d'Infrastructure, titulaire d'une licence de conducteur de train, d'une attestation complémentaire de conducteur de train pour la catégorie : B2

Pour la desserte et la conduite des engins moteurs sur les voies temporairement fermées à la circulation normale, le conducteur de train doit disposer d'une attestation complémentaire "BC-TW" délivrée par Infrabel qui est uniquement valable combinée à une licence de conducteur de train.

Remarque

L'objet de la présente n'est pas d'expliquer le nouveau cadre réglementaire qui régit la fonction de sécurité propre à Infrabel.

Pour ce faire, la réglementation Infrabel est le cadre de référence :

REGLEMENT GENERAL D'EXPLOITATION D'INFRABEL
LIVRE 3 – DISPOSITIONS POUR LE PERSONNEL DE SECURITE
FASCICULE 310 – DESSERTE ET CONDUITE DES ENGIN MOTEURS SUR LES VOIES
TEMPORAIREMENT FERMEES A LA CIRCULATION NORMALE
CHAPITRE 3. EXIGENCES APPLICABLES AU PERSONNEL DES CONTRACTANTS EN POSSESSION
DE LA FONCTION DE SECURITE DE CONDUCTEUR DE TRAIN ET LA COMPETENCE DE « BC-TW »

La direction Infrabel – Customer & Business Excellence (I-CBE) est l'entité gérante du fascicule 310.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

II. Présentation de l'attestation complémentaire BC-TW

II.1 Attestation complémentaire BC-TW

L'attestation complémentaire BC-TW atteste que le titulaire dispose :

- d'une attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur-TW ;
- d'une attestation psychologique spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train ;
- d'une attestation médicale spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train.

II.2 Caractéristiques de l'attestation complémentaire BC-TW

L'attestation complémentaire BC-TW :

- est délivrée par Infrabel dans la langue qui a été utilisée pour rédiger l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques Bestuurder Conducateur-TW ;
- est nominative et appartient à son titulaire ;
- est valable pour une durée de trois ans :
 - soit à dater du jour de l'évaluation des connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur-TW à l'issue d'une formation fondamentale ;
 - soit à dater du jour d'expiration de l'attestation complémentaire à renouveler à l'issue d'une recertification.

La date d'expiration de l'attestation complémentaire figure au recto de celle-ci.

L'attestation complémentaire BC-TW est conforme au modèle ci-contre.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple d'attestation complémentaire de Bestuurder Conducateur-TW (BC-TW)

- Recto

INFRABEL Right On Track S.A. Infrabel – 2 Place Marcel Broodthaers – 1060 Bruxelles

Attestation complémentaire BC-TW N° 0001

NOM :	PLUME	Rôle linguistique:	FR
Prénom:	Gaston		
Date de naissance :	12/03/1995		
N° de la licence européenne :	be1212121212		
Délivrée le	Date d'expiration		
21/05/2021	21/05/2024		

Le titulaire est tenu de justifier son identité à toute réquisition. La conduite sur l'infrastructure ferroviaire belge n'est autorisée que dans les conditions d'utilisation notifiées aux attestations complémentaires de connaissance de la zone de travail et de matériel. Le certificat n'est valable que s'il est accompagné de la licence européenne et de ses deux attestations complémentaires.

- Verso

Compétences du BC TW

Personnel d'Infrabel ou d'un contractant avec la fonction de sécurité conducteur de train, qui peut rouler sur voies en et hors service. Pour la conduite sur voies hors service, il doit être en possession de l'attestation complémentaire qui est seulement valide en combinaison avec la licence de conducteur de train.

TCS supplémentaire C9 : Desserte et conduite des engins moteurs sur les voies temporairement fermées à la circulation normale





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

II.3 Connaissances linguistiques

Le rôle linguistique, indiqué sur l'attestation complémentaire BC-TW (néerlandais ou français), correspond à la langue dans laquelle le 1er examen est passé au centre de formation, également appelée langue préférée. Le rôle linguistique ou la langue préférée du Bestuurder Conducateur-Travaux Werken n'est pas nécessairement la langue maternelle du BC-TW.

La langue maternelle est la langue d'origine qu'une personne apprend de ses parents et qui est acquise pendant l'enfance, sans enseignement formel de la langue.

Un BC-TW dont la langue maternelle n'est ni le français ni le néerlandais recevra comme rôle linguistique sur son attestation complémentaire BC-TW la langue préférée qu'il choisit pour passer la première évaluation au centre de formation reconnu par Infrabel dans le cadre de la Formation Fondamentale Obligatoire. Cette langue préférée ne peut être que le français ou le néerlandais.

Par exemple :

Le candidat BC-TW est allemand et présente le 1er examen/ la 1ère évaluation auprès du centre de formation en français, dès lors il recevra son attestation complémentaire BC-TW avec comme rôle linguistique français.

La connaissance linguistique supplémentaire du Bestuurder Conducateur-TW est reprise sur l'ABBAC (rubrique 5) qui accompagne la licence européenne du conducteur (voir ARE 310 - connaissances linguistiques).

II.4 Entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC-TW

Le bureau I-O.142 Certification de la direction Real Time Operations est l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires Bestuurder Conducateur-Travaux Werken.

INFRABEL S.A. de droit public
Direction Real Time Operations -
I-O.142 Certification
10-35 South Express
Avenue Fonsny, 39
B-1060 Bruxelles

Adresse e-mail : bctw@infrabel.be





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducteur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	--	--

III. Connaissances professionnelles relatives à l'attestation complémentaire BC-TW

III.1 Attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducteur-TW

L'attestation complémentaire BC-TW atteste, entre autres, que le titulaire dispose d'une attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducteur-TW.

Le centre de formation délivre l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques pour la compétence de BC-TW au nom du lauréat de l'examen qui clôture la formation fondamentale ou permanente qui vise à l'acquisition ou au maintien des connaissances professionnelles spécifiques au compétence de Bestuurder Conducteur-TW.

Attention:

*L'Attestation de Connaissances Professionnelles Spécifiques (ACPS) a une **validité limitée** et ne peut **pas dater de plus de 6 mois** au moment de l'introduction du dossier auprès du bureau de certification.*

III.2 Formation fondamentale - Durée

Pour la formation fondamentale de Bestuurders Conducteurs TW, il existe un trajet de formation spécifique qui couvre les connaissances professionnelles en matière de voies temporairement fermées à la circulation normale (voir RGE 310 Chap 3.3.2).

La durée de la formation fondamentale est de **2 journées** et est clôturée le 2^{ème} jour par l'évaluation certificative. La durée de ce trajet de formation pourra être adaptée, en fonction d'éventuelles modifications apportées à ce trajet de formation.

Remarque : *Un conducteur de train qui change d'employeur peut conserver les compétences et aptitudes précédemment acquises du BC-TW s'il peut prouver qu'il a participé chaque année au programme de formation permanente obligatoire.*

Par conséquent, le conducteur ne devra pas suivre une formation fondamentale BC-TW complète auprès du centre de formation reconnu par Infrabel mais la participation à la FPO de l'année en question suivie d'une évaluation positive suffira pour délivrer une Attestation de Connaissances Professionnelles Spécifiques.

III.3 Formation permanente - Durée

La formation permanente est organisée sur base d'un cycle de trois ans, chaque année comprenant au minimum une journée de formation. L'objectif est de réviser les unités de formation reprises au plan de formation ainsi que les mises à jour éventuelles.

Un examen de recertification a lieu au terme de la dernière formation permanente obligatoire (3^è), de préférence le jour même ou le plus tôt possible après.


Dans des cas exceptionnels, un délais de maximum 3 mois peut être accepté entre l'examen et la 3^è formation permanente obligatoire.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple - Attestation de connaissances professionnelles spécifiques Bestuurder Conducateur-TW

  CENTRE DE FORMATION pour conducteurs de train		Attestation de connaissances professionnelles spécifiques BC - TW
DÉLIVRÉE À L'ISSUE D'UNE FORMATION		
FONDAMENTALE <input type="checkbox"/>	PERMANENTE <input type="checkbox"/>	SUITE AU RETRAIT DU CERTIFICAT <input type="checkbox"/>
NOM et prénom du candidat :		
Adresse :		
Lieu et date de naissance :		
Numéro de carte d'identité ⁽¹⁾ :		
Le (la) soussigné(e) confirme que le candidat susmentionné a réussi en date du l'examen de connaissances professionnelles spécifiques à la fonction de sécurité propre à Infrabel de BC-TW portant sur les connaissances cochées ci-dessus.		
Membres du jury :	L'examineur, président du jury :	
Noms et prénoms :	Nom et prénom :	
1.	
2.	Date et signature :	
3.	
DOCUMENT DESTINÉ À LA CERTIFICATION À CONSERVER SOIGNEUSEMENT		

(1) Ou du passeport si le demandeur ne possède pas de carte d'identité belge.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

III.4 Centre de formation habilité à dispenser les formations fondamentales et permanentes

Attention, le présent paragraphe vise exclusivement les formations fondamentale et permanente qui ont pour objet l'acquisition ou le maintien des connaissances professionnelles spécifiques liée à la compétence de Bestuurder Conducateur-TW (en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'attestation complémentaire BC-TW).

Infrabel désigne les centres de formation habilités à dispenser les formations fondamentale et permanente, en ce y compris les examens.

Le centre de formation suivant s'applique à BC-TW :

Centre de formation SNCB

Adresse :

10-14 B-TO.222
Avenue de la Porte de Hal, 40
B-1060 Brussel

Adresse E-mail : drivertraining@b-rail.be

Attention :

Les nouveaux contractants qui souhaitent devenir BC-TW doivent soumettre leur candidature à l'avance à I-CBE.1 où une sélection préliminaire aura lieu.

Seul le personnel de sécurité, directement employé par le contractant, est éligible à l'admission en tant que BC-TW.

Adresse E-mail : 55146.support-and-monitoring@infrabel.be

* * *

Point d'attention :

La Formation Permanente Obligatoire (FPO) est organisée sur base d'un cycle de 3 ans, chaque année comprenant au minimum une journée de formation. L'objectif est de réviser, sur une période de 3 ans, toutes les unités de formation reprises au plan de formation et mettre l'accent sur les adaptations effectives. Le contenu de la formation théorique est développé chaque année par I-O.14 en concertation avec le centre de formation agréé par Infrabel.

Le contenu de la formation permanente varie chaque année. La participation à chaque session de FPO annuelle est de ce fait exigée pour le renouvellement de l'attestation complémentaire BC-TW et relève de la responsabilité de l'employeur (participation aux programmes de révision des connaissances professionnelles A, B et C). L'ordre de participation aux programmes de la FPO dépend de l'année de l'attestation complémentaire initiale du personnel (A-B-C/B-C-A/C-A-B).

La FPO est dispensée par le centre de formation lors de plusieurs sessions organisées au cours de l'année civile x concernée.

La FPO est clôturée par une épreuve de recertification. La réussite de cette épreuve est un pré-requis à la recertification d'une personne en qualité de Bestuurder Conducateur-TW.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Attention

Avant d'être admis à l'épreuve de recertification, l'agent doit être en possession des feuilles de présence rédigées à l'occasion de la FPO annuelle pendant un cycle de 3 ans préalable à la recertification vu le caractère obligatoire de la formation permanente.

Vu que la FPO participe au système de gestion dynamique des risques pour la compétence de sécurité propre à Infrabel "Bestuurder Conducateur-Travaux Werken", les dispositions en matière de participation à la formation permanente doivent être strictement respectées.

A. Participation à l'examen de recertification après une formation de type FPO

1er cas – Participation du Bestuurder Conducateur-TW au cycle complet de la FPO aux années prévues

Si un Bestuurder Conducateur-TW dispose d'une preuve de participation au programme annuel du cycle triennal de la FPO qui précède la recertification comme Bestuurder Conducateur-TW, et si le BC-TW a participé à ces programmes annuels pendant l'année prévue, il est admis à participer à la recertification de Bestuurder Conducateur-TW.

- Les Bestuurder Conducateur-TW avec une attestation complémentaire qui expire dans le courant du 2^{ème} semestre d'une certaine année (ou avec une Attestation de Connaissance Professionnelle Spécifique émise dans le 2^{ème} semestre) suivront la procédure normale par rapport au suivi du cycle de formation permanente avec comme principe : **la 1^{ère} FPO/ le 1^{er} module (appelé A, B ou C) se déroule dans l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'évaluation a eu lieu auprès du centre de formation.**
- Pour les Bestuurder Conducateur-TW avec une attestation complémentaire qui expire dans le courant du 1^{er} semestre d'une certaine année (ou avec une ACPS après FFO émise le 1^{er} semestre) il y a 2 possibilités :
 1. Soit ils suivront la 1^{ère} FPO/ le 1^{er} module (nommé A, B ou C) dans l'année qui suit l'évaluation (idem que pour les BC-TW avec une attestation complémentaire qui expire dans le courant du 2^{ème} semestre de l'année ou avec une ACPS après FFO émise dans le 2^{ème} semestre)
 2. Soit ils suivront la nouvelle procédure dans laquelle **la 1^{ère} FPO/ le 1^{er} module (nommé A, B ou C) peut exceptionnellement être suivi dans la même année que l'année de l'évaluation auprès du centre de formation à condition qu'il y ait un minimum de 6 mois entre l'évaluation et la 1^{ère} formation permanente.**

L'ordre des modules eux-mêmes n'est pas important. Ce qui compte, c'est que 3 modules de formation différents ont été suivis, nommés A-B et C, couvrant 3 années différentes.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

2ème cas – pas de participation complète à un cycle de FPO

Si, lors de la demande de recertification pour BC-TW, il apparaît que l'agent n'a pas participé à un ou plusieurs programmes annuels du cycle triennal de la FPO, et que par conséquent les dispositions relatives à la FPO n'ont pas été appliquées et respectées, il devra être **inscrit pour participer à une nouvelle Formation Fondamentale Obligatoire**.

Lors de la demande pour l'obtention d'une nouvelle attestation complémentaire BC-TW, il y a lieu également de fournir, en plus de l'attestation médicale, une attestation psychologique valable.

B. Expiration de l'attestation complémentaire BC-TW

Si, à la date d'introduction du dossier PDF pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW, la date de validité de l'attestation complémentaire BC-TW est dépassée de 12 mois ou plus, le renouvellement de l'attestation complémentaire impose le suivi d'une Formation Fondamentale Obligatoire.

C. Interdiction d'exercer la compétence propre à Infrabel: "Bestuurder Conducateur-TW"

Nous attirons également votre attention sur le fait suivant: entre la date d'expiration de l'ancienne attestation complémentaire BC-TW et la date de délivrance de la nouvelle attestation complémentaire BC-TW, un agent ne peut pas, suivant les dispositions légales, exercer la compétence propre à Infrabel: "Bestuurder Conducateur-TW ». En effet, dans l'autre cas, il y aurait infraction avec les dispositions légales.

* * *





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

IV. Attestation psychologique spécifique à la compétence de Conducateur-TW

IV.1 Généralités

Une attestation psychologique valable est toujours nécessaire dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC-TW.

La compétence BC-TW ne peut être attribuée qu'au personnel des contractants qui dispose d'une licence de conducteur de train, conforme au modèle de la Communauté européenne. Par conséquent, un BC-TW possède un certificat psychologique en sa qualité de conducteur de train.

L'organisme agréé par NSA Rail Belgium délivre l'attestation psychologique de conducteur de train – certificat de base après que le travailleur ait satisfait aux critères de l'examen psychologique.

Le certificat psychologique doit indiquer que le demandeur convient ou non à la catégorie « conducteur de train » par analogie avec l'exemple ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> conducteur de train	<input checked="" type="checkbox"/> apte	<input type="checkbox"/> inapte
<input type="checkbox"/> accompagnateur de train de voyageurs	<input type="checkbox"/> apte	<input type="checkbox"/> inapte
<input type="checkbox"/> personnel exerçant d'autres tâches critiques de sécurité	<input type="checkbox"/> apte	<input type="checkbox"/> inapte

IV.2 Périodicité

Dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, le contractant (employeur du " bestuurder Conducateur-TW") doit s'assurer que les conditions réglementaires de validité du certificat psychologique de son personnel sont remplies. L'employeur conserve un dossier médical individuel reprenant toutes les données relatives à l'exécution des examens médicaux et psychologiques (dénomination de l'organisme médical, nom et cachet du médecin du travail, dates des examens et décisions d'aptitude physique et psychologique ou d'inaptitude physique et/ou psychologique).

Le cadre réglementaire applicable aux conducteurs de train définit que l'aptitude psychologique professionnelle reste valable pour une périodicité de 10 ans.

Le cadre réglementaire précise que, outre l'examen médical périodique, un examen médical et/ou une évaluation psychologique spécifique supplémentaire doivent être effectués lorsqu'il y a raisonnablement un doute quant à l'aptitude physique ou psychologique d'un membre du personnel ou qu'il y a raisonnablement des soupçons quant à l'usage de drogues ou à l'abus d'alcool. Ceci serait notamment le cas après un incident ou un accident dû à une erreur humaine du travailleur concerné.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

IV.3 Centre reconnu pour les examens psychologiques spécifiques à la compétence de BC-TW

Les institutions habilitées à procéder à des examens psychologiques et à délivrer des attestations psychologiques dans le cadre de la compétence BC-TW sont identiques à celles chargées de la fonction de sécurité d'un conducteur de train.

La liste des centres d'examens psychologiques reconnus par NSA Rail Belgium peut être consultée via le lien suivant :


[Centre psycho-médical | DVIS \(fgov.be\)](#)

Centre psycho-médical

Conformément aux dispositions de la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire, tout conducteur de train doit posséder l'aptitude physique et l'aptitude psychologique sur le plan professionnel pour assurer la conduite d'un train.

Un candidat conducteur de train doit démontrer son aptitude physique et psychologique en réussissant un examen médical et un examen psychologique sur le plan professionnel. Ces examens et/ou contrôles périodiques des conducteurs de train sont réalisés par un centre médical et/ou psychologique reconnu par le Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer.

Une personne ou une institution souhaitant procéder à un examen médical et/ou psychologique d'aptitude du personnel de sécurité doit être reconnue à cette fin. Cette reconnaissance garantit que l'examen effectué répond aux critères définis par la loi.

 Guide pour la demande de reconnaissance en tant que centre chargé des examens médicaux et/ou psychologiques
 Liste des centres médicaux et/ou psychologiques reconnus par le SSICF





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

V. Attestation médicale spécifique à la compétence de Bestuurder Conducateur-TW

V.1 Généralités

Une attestation médicale valable est toujours nécessaire dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC-TW.

La compétence BC-TW ne peut être attribuée qu'au personnel des contractants qui dispose déjà d'une licence de conducteur, conformément au modèle de la Communauté Européenne. Par conséquent, un BC-TW possède déjà une attestation médicale en sa qualité de conducteur de train .

L'organisme agréé par NSA Rail Belgium délivre l'attestation médicale spécifique à la fonction conducteur de train après que le travailleur ait satisfait aux critères de l'examen médical.

Le certificat médical doit indiquer que le demandeur convient ou non à la catégorie « conducteur de train » par analogie avec l'exemple ci-dessous :



- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> conducteur de train | <input checked="" type="checkbox"/> apte | <input type="checkbox"/> inapte |
| <input type="checkbox"/> accompagnateur de train de voyageurs | <input type="checkbox"/> apte | <input type="checkbox"/> inapte |
| <input type="checkbox"/> personnel exerçant d'autres tâches critiques de sécurité | <input type="checkbox"/> apte | <input type="checkbox"/> inapte |

V.2 Périodicité

Dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, le contractant (employeur du "conducteur – bestuurder TW") doit s'assurer que les conditions réglementaires de validité de l'attestation médicale de son personnel sont remplies. L'employeur conserve un dossier médical individuel reprenant toutes les données relatives à l'exécution des examens médicaux et psychologiques (dénomination de l'organisme médical, nom et cachet du médecin du travail, dates des examens et décisions d'aptitude physique et psychologique ou d'inaptitude physique et/ou psychologique).

Le cadre réglementaire d'application pour les conducteurs de trains, définit les critères de périodicité d'aptitude médicale comme suit :

- tous les 3 ans pour le personnel jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- tous les ans pour le personnel de plus de 55 ans.

Le médecin du travail doit augmenter la périodicité des examens si l'état de santé du membre du personnel concerné l'exige.

Le cadre réglementaire précise également que :

- Outre l'examen médical périodique, un examen médical et/ou une évaluation psychologique spécifique supplémentaire doivent être effectués lorsqu'il y a raisonnablement un doute quant à l'aptitude physique ou psychologique d'un membre du personnel ou qu'il y a raisonnablement des soupçons quant à l'usage de drogues ou à l'abus d'alcool. Ceci serait notamment le cas après un incident ou un accident dû à une erreur humaine du travailleur concerné.
- L'employeur doit demander un examen médical après toute absence pour maladie d'une durée supérieure à 30 jours. Dans des cas appropriés, cet examen peut se limiter à une évaluation par le médecin du travail, sur la base des informations disponibles indiquant que l'aptitude au travail du travailleur n'a pas été affectée.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

V.3 Centre reconnus pour les examens médicaux spécifiques à la compétence de BC-TW

Les institutions habilitées à procéder à des examens médicaux et à délivrer des attestations médicales dans le cadre de la compétence BC-TW sont identiques à celles chargées de la fonction de sécurité d'un conducteur de train.

La liste des centres d'examens médicaux reconnus par NSA Rail Belgium peut être consultée via le lien suivant :

[20230709 liste des centres medicaux ou psychologiques reconnus fr.pdf \(fgov.be\)](#)





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

PARTIE B INTRODUCTION D'UN DOSSIER PDF EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE-BCTW

I. Instructions de travail

I.1 Boîte fonctionnelle

En vue de garantir une traçabilité adéquate, les dossiers introduits auprès d'Infrabel en vue d'obtenir une attestation complémentaire BC-TW doivent être matérialisés sous la forme d'un seul dossier PDF (voir ci-après).

Seuls les dossiers PDF seront traités par l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC-TW.

Les dossiers PDF (voir ci-après) doivent être transmis à la boîte fonctionnelle :

bctw@infrabel.be

Spécification n°1

L'intitulé du mail respecte la structure suivante :

BCTW_<Société demanderesse>_<Nom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW>

Les champs <Société demanderesse>,<Nom du Bestuurder Conducateur-TW> et <Prénom du Bestuurder Conducateur-TW> ne comportent aucun caractère de séparation, tiret, accent.

Exemple

BCTW_PRO&Co_Plume_Gaston

Avec :	<Société demanderesse>	=	PRO&Co
	<Nom du Bestuurder Conducateur-TW>	=	Plume
	<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW>	=	Gaston

Spécification n°2

La spécification n°1 interdit d'envoyer un mail pour plusieurs BC-TW en même temps.

Le principe est donc un mail par Bestuurder Conducateur-TW.

Ce principe garantit que chaque entrée enregistrée sur la boîte fonctionnelle génère un dossier individuel.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple de mail avec la rubrique "sujet" complétée de façon adéquate

 Envoyer	À	<input type="text" value="BCTW@INFRABEL.be;"/>
	Cc	<input type="text"/>
	Cci	<input type="text"/>
Objet		<u>BCTW_PRO&Co Plume Gaston</u>
<hr/>		
	BCTW_PRO&Co_Plume_Gaston_20211007.pdf 11 MB	





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

I.2 Dossier PDF

I.2.1 Modalités d'introduction

La nature et le nombre de pièces à transmettre dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC-TW varie en fonction de la demande à proprement parler. En d'autres mots, la constitution du dossier PDF tient compte du type de la demande sélectionnée par l'entité demanderesse sur le formulaire de demande.

Les types de demandes sont :

- 1^{er} type Demande d'une attestation complémentaire BC-TW après une formation fondamentale, appelée communément la 1^{ère} certification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW.
- 2^{ème} type Demande d'une attestation complémentaire BC-TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW.
- 3^{ème} type Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC-TW.
- 4^{ème} type Renouvellement après une faute contre la sécurité.

Pour les demandes qui ne cadrent pas dans la liste ci-dessus, l'entité demanderesse contacte l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC-TW pour fixer les obligations réciproques. Pour ce faire, l'entité demanderesse peut utiliser la boîte fonctionnelle dédiée aux dossiers PDF.

Le formulaire officiel de demande AM-FOR-1219 VA est accessible sur le site web d'Infrabel via le suivant: [demande attestation bctw va v1.00 11102021.pdf \(infrabel.be\)](https://www.infrabel.be/demande-attestation-bctw-va-v1.00-11102021.pdf)

I.2.2 Constitution du dossier PDF

Points d'attention Lignes du temps à respecter entre les différents documents mouvementés dans le cadre des différents types de demande

Les différents documents mouvementés et pour lesquels une ligne du temps doit être respectée sont :

- l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques au Bestuurder Conducateur-TW ;
- une copie de l'attestation psychologique spécifique à la fonction de conducteur de train en ordre de validité;
- une copie de l'attestation médicale spécifique à la fonction de conducteur de train en ordre de validité.

Chaque document est daté et pourvu des signatures nécessaires.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

1. Attestation complémentaire initiale ou renouvellement après une faute contre la sécurité du 3° degré

Dans le cas d'une formation fondamentale, il faut tenir compte des éléments suivants lors de l'introduction du dossier :

1° La date de l'évaluation mentionnée sur l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur-TW **ne peut pas remonter à plus de 6 mois** par rapport à l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle.

2° La date de la visite mentionnée sur l'attestation psychologique ne doit pas remonter à **plus de 10 ans** par rapport à la date de l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle et doit être valable au moment de la demande.

3° La date de visite mentionnée sur l'attestation médicale ne doit pas remonter à plus de **3 ans** par rapport à la date d'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle pour un BC-TW qui est plus jeune que 55 ans.

Pour un BC-TW qui a atteint l'âge de 55 ans, l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus d'un an**, suivant les critères de périodicité qui sont valables pour les conducteurs de train en possession d'une licence européenne (ELIC)

2. Recertification

Dans le cas d'une recertification, il faut tenir compte des éléments suivants lors de l'introduction du dossier :

1° La date de l'évaluation mentionnée sur l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur-TW ne doit pas remonter à plus de **6 mois** par rapport à la date de l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle.

2° La date de visite mentionnée sur l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus de 3 ans** par rapport à la date d'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle pour un BC-TW qui est plus jeune que 55 ans.

Pour un BC-TW qui a atteint l'âge de 55 ans, l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus d'un an**, suivant les critères de périodicité qui sont valables pour les conducteurs de train en possession d'une licence européenne (ELIC)

3° Le terme pour l'introduction du dossier PDF doit être déterminé par la date de fin de validité qui se trouve sur l'attestation complémentaire BC-TW à renouveler, à considérer comme date de référence.

Soit la date d'expiration : JJ/MM/AAAA.

Afin de garantir la continuité de l'exercice de la compétence Bestuurder Conducateur-TW et d'éviter des demandes de renouvellement prématurées, la règle est d'introduire le dossier PDF :

- au plus tôt : JJ/MM – 3 mois/AAAA ;
- au plus tard : JJ/MM – 1 mois/AAAA.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple

Date d'expiration : 15/05/2025

Intervalle pour introduire le dossier PDF :

- au plus tôt : 15/02/2025
- au plus tard : 15/04/2025

I.2.2 Constitution du dossier PDF

1er type Demande d'une attestation complémentaire BC-TW après une formation fondamentale, 1^{ère} certification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'un attestation complémentaire BC-TW dûment complété.
 2. L'attestation de connaissances professionnelles spécifiques pour BC-TW.
 3. Une copie de la Licence Européenne de conducteur de train en cours de validité.
 4. Une copie de l'ABBAC le plus récent (ne peut pas dépasser les 3 ans).
 5. L'attestation psychologique spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train
 6. L'attestation médicale la plus récente spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train
 7. La copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC-TW
- Cette information est facultative lors de la demande mais **doit être soumise à la délivrance** de l'attestation complémentaire.
 - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. Le Bestuurder Conducateur-TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
 - Les données d'identification du Bestuurder Conducateur-TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur l'attestation complémentaire. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré).





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC-TW_<Société demanderesse>_<Nom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Date d'envoi du mail>.pdf

Exemple

BC-TW_PRO&Co_Plume_Gaston_20130521.pdf

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co
<Nom du Bestuurder Conducateur-TW> = Plume
<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW> = Gaston
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

Spécification n°5

Le dossier PDF contient impérativement les 7 documents repris ci-dessus.

Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figuraient dans le premier dossier PDF.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple 1^{er} type - Demande d'un attestation complémentaire BC-TW après une formation fondamentale, 1^{ère} certification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW

	FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN (BCTW)		 AM-FOR-1219 VA V1.00		
PERSONNEL AUTRE QUE LE PERSONNEL DU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE ET AUTRE QUE LE PERSONNEL D'UN AUXILIAIRE DU GI					
1 IDENTIFICATION DU BCTW QUI DEMANDE L'ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE ⁽¹⁾					
NOM (en majuscule)		Prénom			
Date de naissance		N° de l'attestation ⁽²⁾			
Rôle linguistique ⁽³⁾					
Adresse	Rue	N°			
	Commune	Code postal			
2 IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR DU BESTUURDER CONDUCTEUR TW					
Dénomination					
N° de l'entreprise			N° de TVA		
Adresse	Rue	N°			
	Commune	Code postal			
3 PERSONNE MANDATÉE POUR INTRODUIRE LA DEMANDE D'ATTESTATION / PERSONNE DE CONTACT					
NOM et prénom		Signature			
Fonction					
Mail		Téléphone			
4 TYPE DE DEMANDE					
Certification après formation fondamentale	<input checked="" type="checkbox"/>	Duplicata		<input type="checkbox"/>	
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité		<input type="checkbox"/>	
5 DOCUMENTS A FOURNIR (en plus du présent formulaire) ⁽⁴⁾					
		Nouvelle demande	Prolongation trisannuelle	Duplicata	Restitution après une faute
Copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques		X	X		X
Copie de l'attestation d'aptitude psychologique		X			X
Copie de l'attestation d'aptitude médicale		X	X		X
Copie de l'attestation complémentaire (ABBAC) de conducteur de train		X	X		X
Copie de la licence européenne (ELIC) de conducteur de train		X	X		X
Fiches de présence aux journées de formation permanente			X		
Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité de l'opérateur TW (facultative)		X	X	X	X
Copie de l'attestation de BC TW à renouveler/remplacer			X		
Déclaration de perte ou de vol				X	





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

I.2.2 Constitution du dossier PDF

2^{ème} type Demande d'une attestation complémentaire BC-TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'une attestation complémentaire BC-TW dûment complété ;
2. L'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de BC-TW ;
3. Une copie de la Licence Européenne (ELIC) de conducteur de train en cours de validité ;
4. Une copie de l'ABBAC le plus récent ;
5. L'attestation médicale spécifique à la fonction de conducteur de train ;
6. L'attestation psychologique spécifique à la fonction de conducteur de train ;
7. Les preuves matérielles que le travailleur a suivi la formation permanente, à savoir les fiches de présence dûment complétées. Le format de ces fiches est libre. Néanmoins, chaque fiche comprend au moins :
 - la date de la journée de formation ;
 - le nom et le prénom du formateur ;
 - la signature du formateur ;
 - la signature du Bestuurder Conducateur-TW ;
 - le programme de la journée de formation (en précisant le module A, B ou C suivi) et l'année à laquelle le module se réfère ;
 - les coordonnées du centre agréé par Infrabel.
8. L' attestation complémentaire BC-TW à renouveler ;
9. Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC-TW :
 - Cette information est facultative lors de la demande mais **doit être soumise à la délivrance** de l'attestation complémentaire.
 - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. Le Bestuurder Conducateur-TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
 - Les données d'identification du Bestuurder Conducateur-TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur l'attestation complémentaire. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré).





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC-TW_<Société demanderesse>_<Nom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Date d'envoi du mail>.pdf

Exemple

BC-TW_PRO&Co_Plume_Gaston_20130521.pdf

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co
<Nom du Bestuurder Conducateur-TW> = Plume
<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW> = Gaston
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

Spécification n°5

Le dossier PDF contient impérativement les 9 documents repris ci-dessus.
Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figureraient dans le premier dossier PDF.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Exemple 2^{ème} type - Demande d'une attestation complémentaire BC-TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conducateur-TW

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
---------------------------------	---	--

I.2.2 Constitution du dossier PDF

3ème type Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC-TW

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'une attestation complémentaire BC-TW dûment complété.
2. La déclaration sur l'honneur en cas de perte de l'attestation complémentaire BC-TW ou la copie du PV en cas de déclaration de vol. Les éléments nécessaires suivants doivent être inclus dans la déclaration sur l'honneur :
 - Nom + prénom
 - Date de naissance
 - Adresse
 - Signature + date de signature
3. Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC-TW :
 - Cette information est facultative lors de la demande mais **doit être soumise à la délivrance** de l'attestation complémentaire.
 - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. Le Bestuurder Conducateur-TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
 - Les données d'identification du Bestuurder Conducateur-TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur l'attestation complémentaire. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré).





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC-TW_<Société demanderesse>_<Nom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW>_<Date d'envoi du mail>.pdf

Exemple

BC-TW_PRO&Co_Plume_21.05.2013

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co
<Nom du Bestuurder Conducateur-TW> = Plume
<Prénom du Bestuurder Conducateur-TW> = Gaston
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

Spécification n°5


Le dossier PDF contient impérativement les 3 documents repris ci-dessus.

Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figuraient dans le premier dossier PDF.

Exemple 3ème type - Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC TW

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

I.2.2 Constitution du dossier PDF

4^{ème} type **Renouvellement après une faute contre la sécurité**

Les instructions à suivre dans le cas d'une faute contre la sécurité sont dépendantes du degré de la faute. Il y a 3 degrés possibles à distinguer dans le cas d'une faute contre la sécurité :

L'attribution d'un grade est faite après une enquête concluante par l'enquêteur Infrabel en concertation avec un représentant de l'employé (ligne hiérarchique du membre du personnel). La décision finale sur le classement de la faute relève de la seule responsabilité de l'enquêteur d'Infrabel.

Un rapport reprenant l'analyse de l'événement et les mesures prises doit être envoyé par l'employeur dans un délai de 14 jours au bureau qui délivre l'attestation complémentaire via la boîte fonctionnelle : bctw@infrabel.be

A. Une faute contre la sécurité de 1^o degré

La compétence BC-TW peut dans ce cas être directement réattribuée à la personne concernée si les conditions énoncées dans le RGE 310 (point 7.5.4) sont remplies. Le Bestuurder Conducateur-TW récupère donc son attestation complémentaire BC-TW.

- Une nouvelle attestation de connaissance ne doit pas être délivrée et il n'y a pas de nouvel examen de recertification à passer.
- De nouvelles attestations médicales et psychologiques ne sont pas demandées. Les attestations actuelles restent valables.

Dans tous les cas, la ligne hiérarchie du membre du personnel détermine les mesures correctives éventuelles à prendre pour prévenir toute récidive.

B. Une faute contre la sécurité de 2^{ème} degré

Pour les conditions spécifiques voir aussi le RGE 310 (point 7.5.5)

Infrabel délivre une nouvelle attestation complémentaire BC-TW lorsque les documents suivants pour le BC-TW concerné sont transmis :

- Une nouvelle attestation de connaissances professionnelles spécifiques doit être délivrée en réussissant un examen de recertification organisé par le centre de formation en vue de rétablir la compétence BC-TW après une suspension préventive ;
- De nouvelles attestations médicales et psychologiques ne sont pas demandées. Les attestations actuelles restent valables. - Une déclaration de l'employeur spécifiant que l'agent est apte à reprendre la compétence "OTW", ainsi qu'une déclaration de l'employeur décrivant les mesures qui ont été prises à son niveau afin d'éviter toute récidive, doivent être jointes au dossier.





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

C. Une faute contre la sécurité de 3^{ème} degré

Instructions identiques au premier type (voir ci-dessus "Demande d'une attestation complémentaire BC-TW après une formation 1^{ère} attestation complémentaire comme BC-TW").

Pour les conditions spécifiques voir aussi le RGE 310 (point 7.5.6)

Infrabel délivre une nouvelle attestation complémentaire BC-TW lorsque les documents suivants pour le BC-TW concerné sont transmis :

- Une nouvelle attestation de connaissances professionnelles spécifiques doit être délivrée en réussissant un examen organisé par le centre de formation dans le cadre d'une **formation fondamentale** en vue de rétablir la compétence BC-TW après une suspension préventive ;
- Une nouvelle attestation médicale + psychologique spécifique pour la compétence BC-TW ;
- Une déclaration de l'employeur spécifiant que l'agent est apte à reprendre la compétence « OTW », ainsi qu'une déclaration de l'employeur décrivant les mesures qui ont été prises à son niveau afin d'éviter toute récidive, doivent être jointes au dossier.

Exemple 4^{ème} type - Renouvellement après une faute contre la sécurité

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
---------------------------------	---	--

I.3 Réception d'une attestation complémentaire BC-TW

I.3.1 Généralités

Sous réserve que le dossier PDF introduit soit validé, l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC-TW envoie l'attestation complémentaire BC-TW par courrier recommandé à **l'adresse privée** du BC-TW, si aucune copie de la carte d'identité n'a été fournie avec la demande.

L'attestation complémentaire BC-TW est nominative et l'identité du BC-TW sera vérifiée lors de la délivrance de l'attestation complémentaire. Il est donc important que l'adresse indiquée sur le formulaire de demande soit correcte.

Si un justificatif d'identité était joint, l'attestation complémentaire BC-TW sera envoyée **à l'adresse de l'employeur**, sauf demande contraire.

Parallèlement à l'envoi de l'attestation complémentaire BC-TW par lettre recommandée à l'adresse privée du BC-TW, un e-mail sera également adressé à l'entreprise du BC-TW contenant une copie de la correspondance adressée par voie postale au Bestuurder Conducateur-TW à titre d'information.

A noter que le cadre réglementaire précise que dans l'exercice de son rôle de sécurité comme BC-TW, le Bestuurder Conducateur-TW doit toujours être en possession :

- de la licence européenne valide ;
- l' ABBAC le plus récent et valide de l'entreprise ferroviaire ;
- d'un Certificat valide Sécurité de Base Travaux ferroviaires ¹
- d'une attestation complémentaire BC-TW valide ;

I.3.2. Procédure lorsque l'attestation complémentaire BC-TW ne peut pas être délivrée

Si l'attestation complémentaire BC-TW n'a pas pu être délivrée et donc qu'aucun contrôle d'identité n'a pu avoir lieu, un message d'absence sera laissé dans la boîte aux lettres.

Cela permet au BC-TW de retirer l'attestation complémentaire BC-TW au Bureau de Poste ou au Point Poste indiqué sur l'avis d'absence pendant 15 jours calendaires.

Si le BC-TW ne récupère pas l'attestation complémentaire BC-TW dans les 15 jours calendaires, l'attestation complémentaire BC-TW sera restituée à Infrabel, dans le bureau où l'attestation complémentaire a été initialement établie.

Le BC-TW a la possibilité de retirer lui-même l'attestation complémentaire BC-TW auprès d'Infrabel, sur présentation d'un justificatif d'identité valide après rendez-vous (par téléphone ou e-mail) à l'adresse indiquée dans la Partie A, chapitre II.5. Le BC-TW dispose à nouveau de 15 jours calendaires pour ce faire, à compter de la date de réception de l'attestation complémentaire par le bureau de certification.

¹ Voir dispositions Fascicule 63 (chapitre 2) et WIT-1029 Guide pratique pour l'obtention du certificat de Sécurité de base pour les travaux ferroviaires consultable sur le site web d'Infrabel via le lien suivant : [Leveranciers en annemers Infrabel](#)





Real Time Operations	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 2.0 Date : 08/02/2024
-----------------------------	---	--

Passé ces délais de 15 jours calendaires après réception par l'organisme de certification, l'attestation complémentaire BC-TW sera irrévocablement retiré et détruit si l'attestation complémentaire n'a pas été récupéré par le BC-TW.

si l'attestation complémentaire BC-TW n'a pas été récupérée par le BC-TW.

I.3.3 Particularité – Remplacement d'un attestation complémentaire BC-TW dans le cadre d'une recertification .

A la réception de la nouvelle attestation complémentaire BC-TW à la suite d'une recertification le BC-TW est chargé de détruire son ancienne attestation complémentaire BC-TW.

II. Interruption dans l'exercice de la compétence de Bestuurder Conducateur-TW

Le cadre réglementaire précise que lorsque l'exercice de la compétence BC-TW a été interrompu pendant **plus de 6 mois**, il y a lieu pour l'employeur de procéder à une vérification des connaissances professionnelles du personnel concerné et de conserver des preuves traçables de cela dans le fichier du BC-TW.

Lors d'une demande d'une attestation complémentaire BC-TW après une interruption de l'exercice de la compétence BC-TW de plus de 6 mois, une note justificative doit également être présentée avec la preuve concrète que l'aptitude professionnelle a été maintenue.

Dans ce contexte, l'introduction des dossiers PDF, outre les règles relatives aux lignes du temps (Partie B, chapitre I.2.2), tient compte de cette contrainte. En effet, une introduction tardive d'un dossier PDF (exemple : après la date d'expiration d'une attestation complémentaire BC-TW) peut conduire au dépassement de la limite des **6 mois** et pourrait justifier une nouvelle formation fondamentale.

Si la date de validité de l'attestation complémentaire BC-TW est dépassée **de plus de 12 mois**, une attestation complémentaire après une Formation Fondamentale Obligatoire est requise.

III. Facturation de la délivrance d'une attestation complémentaire BC-TW

La facturation d'un dossier s'effectue de la manière suivante :

- Le traitement d'un dossier qui débouche sur l'envoi d'un Document de Contrôle Interne mentionnant des anomalies est facturé **31 euros²** HTVA ;
- Le traitement d'un dossier débouchant sur la délivrance d'un attestation complémentaire BC-TW (ou duplicata) est facturé **73 euros** HTVA.

² Chaque année, au 1er janvier, ces redevances sont ajustées à l'indice santé selon la formule suivante: le montant de base tel que fixé ci-dessus, multiplié par le nouvel indice et divisé par l'indice initial. Le nouvel indice est l'indice santé du mois de novembre de l'année précédant l'année dans laquelle les montants seront ajustés.

L'indice initial est l'indice santé de novembre 2009. Le résultat obtenu est arrondi à l'euro supérieur si la partie décimale est supérieure ou égale à 50 cents. Il l'est à l'euro inférieur si cette partie est inférieure à cinquante cents.

